

DECRET N°88-19 du 18 Janvier 1988

portant augmentation du Capital de la
Société Béninoise d'Electricité et
d'Eau (SBEE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois
constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W le décret N° 87-276 du 31 Août 1987 portant attributions, organisa-
tion et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie,
- W la loi N° 83-008 du 30 décembre 1983 régissant les rapports en l'Etat,
les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et
celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant
leurs modalités de gestion,
- W le décret N° 83-339 du 27 Septembre 1983 portant approbation des
Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau,
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 Janvier 1988,

DECRETE :

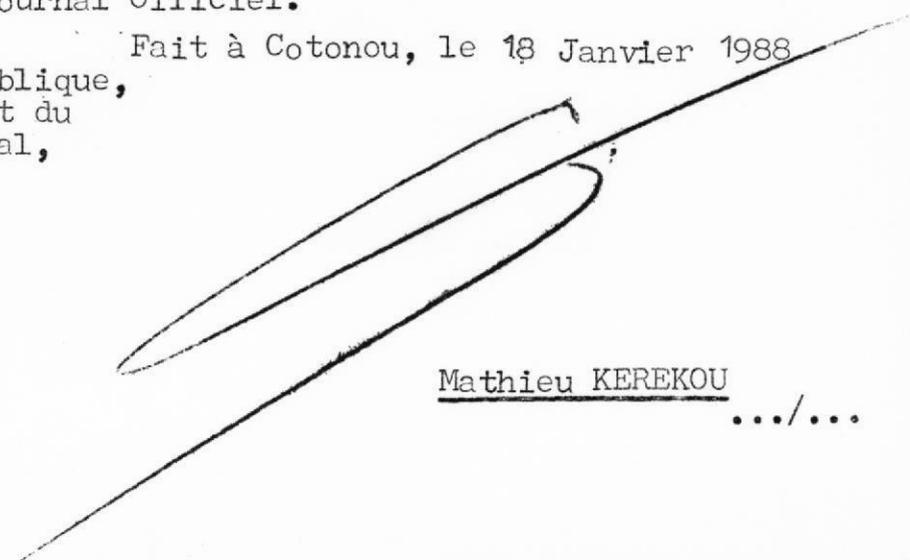
Article 1er.- Le Capital Social de la Société Béninoise d'Electricité
et d'Eau est porté de 1 050 000 000 de francs à 3 000 000 000 de francs,
par incorporation du poste "Dotations à Capitaliser".

Cette augmentation du Capital est réalisée dans le Bilan de
l'année 1986.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 Janvier 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU .../...

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,

Saliou ABOUDOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Barnabé BIDOUZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 2 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 MFE 4 MJIEPSP 4
AUTRES MINISTERES 13 DB-DSDV-DTCP-DI-DCOF 10 DLC-INSAE-BCP 3 GCONB-
DCCT 2 IGE 3 SBEE 4 JORPB 1.-